

Avis de constitution

SOCIETE « SEEN VISION OPTIQUE »

Siège ABIDJAN ABOBO ABOBOTE CARREFOUR  
GOHOU, Lot 200, Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 25/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SEEN VISION OPTIQUE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :

COMMERCE EN GROS ET DETAIL DE MATERIEL ET  
EQUIPEMENT OPTIQUE  
(LUNETTE, MONTURE ET VERRE) ;

MONTAGE DE VERRE OPHTALMIQUE ;

OPTIQUE EN LIGNE ET MOBILE ;

PROTHESE OCCULAIRE ET AUDITIVE ;

VENTE D'APPAREILS AUDITIFS, DE PROTHESE ET  
DE MATERIEL MEDICAL  
DE TOUT GENRE ;

IMPORT-EXPORT DE MATERIEL MEDICAL ET  
DIVERS MATERIELS ;

PRESTATIONS DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en

garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée.

- La prise de participation et de tous intérêts, sous toutes formes, dans toutes affaires ou entreprises, l'acquisition, la détention et la gestion de titres et valeurs quelconques ;

- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN ABOBO ABOBOTE CARREFOUR GOHOU, Lot 200, Ilot 21

Dirigeant(s) M ESSOH YEDOH SERGE BEDIE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12229 du 09/11/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79672/GTCA/RC/2023 du 09/11/2023

